

Le Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte

Piloté depuis 2009 par le Commissariat général au développement durable, le Plan national a vocation à :

- **mobiliser** les acteurs,
- **structurer** la réflexion sur les filières,
- **analyser** les évolutions des métiers, des compétences,
- **partager** des diagnostics,
- **faire** des recommandations,
- **accompagner** les secteurs économiques et les inciter, par exemple, à adapter leur stratégie de formation de leurs salariés
- **susciter et accompagner** des initiatives (professionnelles, territoriales...).

Ces travaux ciblent prioritairement les métiers les plus impactés, dès aujourd'hui, par la transition écologique et énergétique.

Les actions du Plan national de mobilisation

Le Plan de mobilisation a d'abord focalisé ses travaux sur onze filières parmi les plus concernées par la transition écologique et énergétique avec la création des comités de domaine (transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air...). Il s'est étendu progressivement à l'ensemble des secteurs d'activité (secteur financier, secteur du commerce et de la distribution).

Au niveau territorial, il a permis la création de conventions d'expérimentations régionales signées entre le ministère de l'environnement et quatre régions pilotes, afin d'étudier l'impact de la transition écologique et énergétique sur les métiers et les formations sous l'angle des territoires :

- Alsace
- Corse
- Nord-Pas-de-Calais
- La Réunion

Ces conventions d'expérimentation ont permis de développer des actions dans les régions concernées telles que des portails régionaux dédiés à l'économie verte, le soutien à des filières émergentes, etc.

Par ailleurs, des conventions de partenariat ont été signées par le ministère de l'environnement avec différents partenaires afin d'accélérer la mobilisation et l'implication des acteurs.

L'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

Issu de ce plan, l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV) identifie et clarifie les concepts d'emploi et de métiers de l'économie verte, notamment par la mise en place de méthodologies, périmètres statistiques et chiffrages de référence, mais aussi par le pilotage de groupe de travail pour analyser l'évolution des métiers et des compétences.

Au-delà de la connaissance des emplois et des métiers, il s'agit de pouvoir repérer les changements, de les accompagner dans le temps et de disposer d'une gouvernance adaptée sur les enjeux essentiels.

Cette stratégie se décline selon trois axes :

- 1) Sécuriser les parcours professionnels des actifs par une politique adaptée de formation et de qualification est un des facteurs clefs afin de s'assurer que la lutte contre le changement climatique se déroulera dans une perspective socialement responsable.
- 2) Inciter les partenaires économiques à adapter leur stratégie de formation de leurs salariés :
- 3) Concevoir la politique territoriale comme un vecteur essentiel de la mobilisation et de la sécurisation des parcours professionnels.

Au-delà des pouvoirs publics ce sont tous les acteurs économiques et du domaine de l'emploi et de la formation qui doivent se mobiliser.

Pour cela, il faut :

- Intégrer dans le fonctionnement habituel des instances existantes la prise en compte de l'impact de la transition énergétique et écologique afin de faciliter l'implication des secteurs économiques, acteurs centraux du développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement ;

S'appuyer sur le dialogue social afin que les besoins en nouvelles compétences, les nouvelles opportunités d'emploi et l'évolution du modèle productif fassent partie des questions abordées par les partenaires sociaux dans leurs négociations et qu'ils influencent la définition de leurs stratégies d'action.

Nathalie Tessier

Cheffe du bureau de la Formation, de l'Emploi et des Transitions sociales (IDAE2)
Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer